



## **Déclaration préalable au CHSCT33 du 05 novembre 2021**

Monsieur le Président,

Nous vous demandons de faire en sorte qu'il n'y ait plus de réunions du CHSCT pendant les vacances scolaires hormis les cas d'urgence.

Cela engendre un coût financier pour les parents qui travaillent et qui doivent faire garder leurs enfants pendant ces périodes.

De plus, les représentants des personnels voire de l'administration souhaitent pouvoir passer des congés et parfois des vacances en famille.

Oublier pendant quelques jours le contexte anxiogène des restructurations et des suppressions d'emploi n'est pas un luxe.

Cela pèse également sur le contenu des débats puisque la présence syndicale et administrative en sont aussi affectées.

Enfin, les agents ont déjà beaucoup de mal à se libérer de leur charge de travail quotidienne, comment voulez-vous encourager l'engagement syndical dans ces conditions ?

De là à parler d'entrave à l'activité syndicale, il n'y a qu'un pas.

Une fois que les dates des réunions sont fixées par le secrétaire animateur, il est beaucoup trop compliqué de les modifier et cela est facteur de tensions.

Aussi, nous vous demandons de poser l'absence de réunions pendant les vacances scolaires comme un principe de fonctionnement de cette instance hormis les cas où l'urgence le commande et qui sont prévus par les textes.

À moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle offensive contre le droit aux vacances pilotée par le service général, après la fermeture de 3/4 des résidences de l'EPAF, nous ne voyons pas ce qui vous empêche de faire droit à notre demande.

Les sujets qui nous occupent aujourd'hui que ce soit les déménagements dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité ou du CSRH des douanes auraient pourtant mérité une réunion dans de meilleures conditions vu l'inquiétude ou les questionnements qu'ils produisent chez les personnels.

Mais de toute évidence, les conditions de travail des agents et la démocratie sociale passent après les exigences en termes de calendrier électoral.